

Le Professeur Bernard DAN nommé Président du Conseil Scientifique de la Fondation Paralysie Cérébrale



A l'occasion de la Journée Mondiale de Paralysie Cérébrale qui se déroule tous les ans le 6 octobre, la Fondation Paralysie Cérébrale annonce la nomination du Professeur Bernard Dan comme nouveau Président du Conseil Scientifique.

Paris, le 6 octobre 2020 - Le Pr Bernard Dan, MD, PhD, 53 ans, va succéder au Pr Olivier Baud comme président du Conseil Scientifique.

Neuropédiatre, professeur de neuroscience à l'Université libre de Bruxelles et de neurologie du développement à la Katholieke Universiteit Leuven, Bernard Dan est également directeur médical du Inkendaal Rehabilitation Hospital, éditeur en chef de la revue DMCN (Developmental Medicine & Child Neurology), membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, de l'EACD (European Academy of Childhood Disability), de l'AACPDM et de l'AusACPDM (respectivement American et Australasian Academy of Cerebral Palsy and Developmental Medicine).

Les travaux du Pr Bernard Dan dans le champ des handicaps de l'enfant lui ont valu de nombreuses récompenses et prix et notamment fin 2019 le "Elsass Foundation Research Prize" pour ses recherches sur la paralysie cérébrale.

Déjà membre du Conseil Scientifique de la Fondation, le Pr Bernard Dan assurera ses fonctions de président conjointement avec le Pr Olivier Baud jusqu'à la fin de l'année 2020 pour ensuite animer en son nom propre le Conseil Scientifique dont le rôle est triple :

- Alimenter le Conseil d'Administration de la Fondation Paralysie Cérébrale en informations sur les thèmes de recherche, les méthodologies et les modalités d'actions possibles et pertinentes du point de vue scientifique ;
- Donner son avis sur les grandes orientations de recherche de la Fondation ;
- Évaluer en toute indépendance les projets financés par la Fondation dans le cadre des appels à projets qu'elle lance.

Il participe ainsi à nourrir la réflexion et les prises de décision du Conseil d'Administration de la Fondation Paralysie Cérébrale. "Nous souhaitons la bienvenue à Bernard Dan dans ses nouvelles fonctions !" affirme Alain Chatelin, président de la Fondation Paralysie Cérébrale.

Comme prévu par son règlement intérieur, le mandat de Président du Conseil Scientifique de la Fondation Paralysie Cérébrale est arrivé à échéance. "Nous remercions le Pr Olivier Baud pour toutes les actions menées au cours de son mandat et pour sa grande disponibilité." ajoute Alain Chatelin, Président de la Fondation Paralysie Cérébrale. Pendant 4 ans, le Pr Olivier Baud (MD, PhD), médecin chercheur néonatalogiste, travaillant parallèlement à Genève (hôpitaux universitaires) et à Paris (Inserm) a animé le Conseil Scientifique. Il a notamment été le moteur de la réflexion sur les thèmes choisis des 2 grands appels d'offre de la Fondation en 2018 et 2020. Il a renforcé la rigueur apportée à l'évaluation des projets soumis dans le

cadre de ces appels d'offre en associant évaluateurs internationaux et indépendants et l'audition des porteurs de projets en présence non seulement du Conseil Scientifique mais aussi de personnes concernées.

Contact presse - Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelande@gmail.com

La paralysie cérébrale, C'est quoi ?

Savez-vous que la paralysie cérébrale est la principale cause de handicap moteur de l'enfant ? Une naissance toutes les six heures, quatre nouveaux bébés atteints par jour... !

La paralysie cérébrale désigne un groupe de troubles affectant les mouvements d'une personne depuis sa naissance. C'est un handicap permanent qui ne s'aggrave généralement pas avec le temps. Il est dû à des dommages sur le cerveau en développement du bébé, soit pendant la grossesse soit autour de la naissance.

Les causes en sont multiples, par exemple une naissance prématurée ou un cordon enroulé autour du cou du bébé pendant la naissance. Cela peut donc arriver à n'importe quel nouveau-né.

Les conséquences peuvent être plus ou moins lourdes allant d'une légère difficulté à marcher à une atteinte grave de la motricité entraînant l'usage de fauteuil roulant (paralysie d'un côté du corps voire des quatre membres). Les personnes atteintes de paralysie cérébrale peuvent également présenter des déficiences moins visibles comme des troubles visuels, de la parole, une épilepsie, des troubles des apprentissage, voire une déficience intellectuelle.

Les progrès considérables de la science grâce à la recherche ces dernières années rendent maintenant possibles des innovations majeures comme par exemple :

- dans la prévention des lésions à la naissance comme l'hypothermie : on fait descendre la température corporelle du nourrisson à 33,5° ce qui protège le cerveau et favorise la réparation des cellules endommagées. Grâce à cette nouvelle technique, le destin de ces nouveau-nés peut changer !
- dans le développement de techniques de rééducation plus efficaces dès les premiers mois de vie pour prévenir les complications et les douleurs,
- dans l'amélioration de la participation active et du parcours de vie des enfants et de leur famille et des adultes pour leur permettre d'être plus autonomes,
- dans le développement de technologies de suppléance (de la robotique qui permet de réaliser de nombreuses tâches aux jeux sérieux pour la rééducation...)

La recherche n'est utile que si elle se traduit dans la vie de ceux qui en ont besoin.

Et parce que la recherche, c'est aussi une question de moyens, la Fondation Paralysie Cérébrale a besoin d'argent et de dons pour financer les projets les plus porteurs d'espoir et de progrès.

--- A propos de la FONDATION PARALYSIE CEREBRALE

La Fondation Paralysie Cérébrale a été créée en 2005 par des associations de parents et des professionnels de santé, avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a pour vocation de promouvoir et soutenir la recherche sur la paralysie cérébrale, œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins, la diffusion des bonnes pratiques et le développement des connaissances. Elle mène chaque année des appels à projets de recherche et attribue des fonds aux travaux les plus prometteurs. Ces appels à projets, financés grâce aux dons que la Fondation collecte, sont supervisés par son Conseil Scientifique, composé d'experts européens indépendants.

La Fondation Paralysie Cérébrale est la seule Fondation de recherche en France spécifiquement dédiée à la paralysie cérébrale. La Fondation est partenaire d'organisations nationales (Fédération Française des Associations d'IMC) et internationales (European Academy of Childhood Disability, Cerebral Palsy Alliance - Australie, Cerebral Palsy Foundation – Etats-Unis). www.fondationparalysiecerebrale.org

Contact presse - Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com